

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2025
N°6/2025

Date de Convocation Publique	:	11/03/2025
Date d’Affichage	:	11/03/2025
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix-huit mars deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était excusé : M. MONTAGNE Alphonse

Était absent non excusé (sans motif) : M. LAGIER Jean-Michel

M. VALENTIN Michel a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 2025

Madame le Maire présente le tableau des demandes de subventions par les différentes associations pour l’année 2025

NOM	Subventions 2025
ACCA de BEAUNE	100 €
COMITE DES FÊTES	200 €
FNACA	100 €
Collège des hauts Arzon (voyages)	20 € par élève
Collège Notre Dame (voyages)	20 € par élève
Ecole publique élémentaire et maternelle Craponne (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole Jullianges (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole Chomelix (fournitures scolaires)	500 € par élève
Ecole St Georges (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole St Joseph (fournitures scolaires) selon montant départemental	p/élève 899,94€
ADMR	230 €
Amicale des pompiers de Chomelix	125 €
Amicale des pompiers de Craponne s/A	125 €
Donneurs de sang	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Visiteuses d’hôpital	30 €
Association Chanteroch	30 €
La Gaule Craponnaise	30 €

- Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’approuver les montants des subventions pour 2025.
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire : Isabelle SEON

